

Rosenwiller, le 17 mars 2017

CONVOCAATION

POUR

LE CONSEIL MUNICIPAL

E-mail : secretariat@rosenwiller.com



J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira
dans la salle du périscolaire

Le jeudi 23 mars 2017 à 20h00

et vous prie de bien vouloir y assister.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du compte rendu de la séance du 23 février 2017
2. Vote des Comptes de Gestion 2016 (Commune et CCAS)
3. Vote des Comptes administratifs 2016 (Commune et CCAS)
4. Affectation des résultats 2016
5. Vote des taxes directes locales 2017
6. Vote du Budget primitif 2017 (Commune)
7. Subventions aux associations
8. Subvention au Groupement d'Action Sociale (GAS)
9. Jobs d'été
10. Planning des élections
11. Infos
12. Divers

Le Maire
Philippe WANTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Wantz', written over a circular official stamp.
A circular official stamp of the Mayor of Rosenwiller. The text 'Maire de ROSENWILLER' is visible around the perimeter of the stamp, which also contains a central emblem.

Séance du 23 mars 2017

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 15

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : BARABINOT Dominique, BECHTOLD Kévin, BLANSCHÉ Alain, GRAFF Claude, HEINRICH Monique, HUBER Agnès, HUCK Claudine, Adjointe, HUCK Jean-Georges, Adjoint, HUCK Fernande, MEYER Eric, WISSER Sébastien, Adjoint

Membre en retard : DUFFNER Laurent, EINHART Roland, FISCHER-STEGER Anne

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUBER Agnès, le quorum étant atteint; Monsieur le Maire remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion

Ouverture de la séance : 20h05

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2017

Le Maire soumet aux voix le procès-verbal de la séance du 23 février 2017 pour approbation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents, sans observations, ni modifications.

2. VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

20H10 : Arrivée Anne FISCHER-STEGER

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « Commune » dressé pour l'exercice 2016.

VOTE DU COMPTE DE GESTION BUDGET CCAS - EXERCICE 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité

- **DECLARE** que le compte de gestion pour le budget « C.C.A.S » dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.
- **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion pour le budget « C.C.A.S » dressé pour l'exercice 2016.

3. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

20h15 : Arrivée DUFFNER Laurent et EINHART Roland

COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2016 « COMMUNE »

Le Maire ayant quitté la salle, Claudine HUCK compare les résultats du compte administratif avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à l'unanimité

- **APPROUVE ET ARRETE** comme suit le compte administratif 2016 de la Commune :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses :	412 027,53 €
- recettes :	517 096,61 €
- excédent de l'exercice :	105 069,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses :	186 874,04 €
- recettes :	343 755,63 €
- excédent de l'exercice :	156 881,59 €

Le résultat de clôture reprenant les résultats de l'exercice 2015 présente :

- un déficit d'Investissement de 188,54 €
- un excédent de Fonctionnement de 186 373,63 €

Soit un excédent global de clôture de 186 185,09 €

COMPTE ADMINISTRATIF - ANNEE 2016

« C.C.A.S »

Le Maire ayant quitté la salle, Claudine HUCK compare les résultats du compte administratif avec ceux du compte gestion. Les résultats sont identiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote à l'unanimité

➤ **APPROUVE ET ARRETE** comme suit le compte administratif 2016 du CCAS :

SECTION FONCTIONNEMENT :

- dépenses:	2 764,64 €
- recettes:	3 642,82 €
- excédent de l'exercice :	878,18 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- dépenses:	0 €
- recettes:	0 €
- déficit de l'exercice :	0 €

Le résultat de clôture de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de 878,18 €

Soit, un excédent global de clôture suite à la dissolution du CCAS au 01/01/2017 de 10 488,42 € qui correspond au résultat de clôture de l'exercice 2015 : 9 610,24 + l'excédent de l'exercice 2016 : 878,18 €

4. AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Maire explique qu'il convient de rajouter à l'excédent de Fonctionnement du budget communal de 186 373,63 €, le résultat de clôture du CCAS, à hauteur de 10 488,42 €, suite à sa dissolution, soit un total de $186\,373,63 + 10\,488,42 = 196\,862,05$ €

Selon les règles comptables, il convient d'affecter en priorité l'excédent de fonctionnement à la couverture du déficit d'investissement et au paiement des restes à réaliser.

- les restes à réaliser (210 000 €)
- le déficit d'investissement (188,54 €)

Soit, un total de 210 188,54 €.

AFFECTATION DES RESULTATS - ANNEE 2016

« COMMUNE - CCAS »

Suite au vote du compte administratif 2016, le Conseil Municipal peut procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2016

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement cumulé de 186 373,63 €
- un déficit d'investissement de 188,54 €
- des restes à réaliser de 210 000 €

Soit, un besoin de financement de 210 188,54 €

Compte-tenu des règles comptables, il convient d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé au besoin de financement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- **196 862,05 €** excédent de fonctionnement capitalisé (1068)
= excédent de fonctionnement de la commune : 186 373,63 + excédent de fonctionnement du CCAS : 10 488,42 €
- **188,54 €** excédent d'investissement reporté (001)

5. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Laurent DUFFNER souhaite que le taux de la taxe foncière sur le non-bâti soit revu à la baisse afin de régulariser la situation pour le contribuable et d'équilibrer les taux.

Le Maire prend acte de cette remarque et propose d'en rediscuter.

Point 5 : VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2017

CONSIDERANT la proposition de la commission des finances réunie le 13 mars 2017 de ne pas modifier en 2017 les taux d'imposition votés en mars en 2016,

Entendu les explications du Maire, Philippe WANTZ, rapporteur de la Commission des finances

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

13 voix POUR

2 voix CONTRE

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2017 comme suit :

Taxes	Taux année 2017	Taux année 2016	Bases d'imposition réelles 2016	Produit
Taxe d'habitation	21,86	21,86	940 900 €	205 681 €
Taxe foncière bâti	15,54	15,54	602 600 €	93 644 €
Taxe foncière non bâti	88,99	88,99	36 400 €	32 392 €
			TOTAL	331 717 €

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Maire présente le budget primitif prévisionnel 2017 de la Commune.

Il passe au travers des grands chapitres de dépense et de recettes. Il présente les plans de financement pour les grands projets de l'année 2017: Réhabilitation de la salle communale et de la mairie, rénovation de l'éclairage public, rénovation du portail occidental de l'église.

Il annonce aux conseillers que la commune est éligible au prêt à taux zéro. Cette information nous a été annoncée ce jour par la Caisse des Dépôts et de Consignation dans le cadre du dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), pour une somme de 450 000 € sur 20 ans.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ **DECIDE** d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2017 de la commune à la somme de **1 502 000,00 €** soit :

- FONCTIONNEMENT : 502 000,00 € en recettes et en dépenses
- INVESTISSEMENT : 1 000 000,00 € en recettes et en dépenses

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire propose d'augmenter la subvention attribuée à la Chorale Ste Cécile pour la remercier de sa présence régulière lors des manifestations communales (Fête des personnes âgées, cérémonies du 8 mai et du 11 novembre)

Il rappelle que la subvention au périscolaire s'ajoute à la subvention versée en parallèle par la Com Com de 6 000 €. Soit une contribution « Commune-CCPR » de 55 %. Les 45% qui restent sont payés par les parents.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE ROSENWILLER - Année 2017-

VU le souhait de soutenir les différentes associations de Rosenwiller

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

➤ **D'ALLOUER**, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2017	Subventions 2016	Subventions 2015	Rappel 2014
Association sportive et culturelle	400 €	400 €	400 €	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	700 €	700 €	700 €	700 €
Chorale Ste Cécile	500 €	300 €	300 €	300 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	200 €	200 €	200 €	200 €
Au BistRo' Zen	900 €	900 €	900 €	900 €
TOTAL	2 700 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €

➤ **D'OUVRIR** les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2017

8. SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Il s'agit de délibérer pour que les 4 agents communaux continuent à bénéficier des avantages offerts par le CNAS.

Point 8 : SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE (G.A.S)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Rosenwiller est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr une subvention à hauteur de 212 € par agent pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,
- **IMPUTE** la dépense au C/65738 de l'exercice en cours.

9. JOBS D'ETE

Point 9: CREATION DE 2 EMPLOIS DE SAISONNIERS NON TITULAIRES

Compte tenu de la charge de travail durant la période estivale incombant au seul ouvrier communal, et la volonté de la commune de soutenir les jeunes par le biais du travail,

Entendu les explications de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la création de deux emplois d'agents saisonniers d'une durée de trois semaines à temps complet en qualité de non titulaires.

Il s'agit de deux jobs d'été qui seront pourvus par des jeunes ayant 17 ans dans l'année ou plus.

- Les attributions consisteront en l'entretien des espaces verts, rangement, mise en peinture..., sauf travaux pouvant faire courir un risque sécurité à l'agent saisonnier
- La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35 heures.
- La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe.
- Les contrats d'engagement seront établis sur les bases de l'application de l'article 3, aliéna 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant Statut de la Fonction Publique Territoriale pour faire face à un besoin saisonnier sur la période de juin, juillet et août 2017.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement des deux jeunes et tous les documents à intervenir

10. PLANNING ELECTIONS

Les conseillers se répartissent les plages horaires de présence pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017.

11. INFORMATIONS

- Compte-rendu de la réunion Club des Jeunes (13/03) (Présenté par Jean-Georges HUCK)

Cette seconde réunion fait suite à celle du 3 février, concernant le lieu d'implantation de la prochaine Fête du Pfingstesel. Le 13 mars, en présence de représentants de la commune, du vice-président de l'ASCR et des responsables du Club des Jeunes, il a été décidé que la Fête aurait finalement lieu en haut du dépôt communal (sur la partie déboisée). Un arroseur permanent sera installé pour protéger le toit du dépôt.

Les jeunes lancent un appel pour trouver du bois pour le bûcher, le bois nécessaire et principalement des troncs d'arbres.

Le Maire précise que la commune soutient pleinement le club des jeunes mais le site du Holhiesel faisant partie du patrimoine naturel de la commune, il s'agit de tenir une conduite homogène dans la préservation de cet endroit.

- Compte-rendu de la réunion du SELECT'OM (21/03) Présenté par Jean-Georges HUCK

- 2 nouveaux délégués ont été élus pour la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et pour la Communauté de Communes de la région Molsheim-Mutzig.
- suite à la modification des indices de la Fonction Publique, les taux des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents ont été revotés.
- le budget 2017 a été voté à hauteur de 20 468 998,79 € en dépenses et en recettes. (13 497 537,72 € en dépenses d'exploitation et 6 971 461,07 € en dépenses d'investissement)
- la taxe d'enlèvement des Ordures ménagères a été maintenue au taux de 7,54 %
- les marches-arrières sont à l'origine de 70 accidents graves. Aujourd'hui, sur 620 marches-arrières, 572 ont été réglées et 48 sont en cours de suppression.
- depuis le début de la campagne « bac bleu », au 01/01/2017 le Select'Om a vendu 761 bacs bleus ce qui réduit d'autant le nombre de bacs non conformes.
- les locaux sociaux ont déménagé. Jean-Georges HUCK distribue des invitations personnelles à chaque conseiller pour l'inauguration du samedi 24 juin.

- Compte-rendu de la commission bâtiments (21/03) : Travaux Mairie- Salle communale

Le 21 mars, les conseillers ont fait le tour du chantier « mairie et salle communale ». Un WC provisoire de chantier a été installé au périscolaire. Le chantier a été sécurisé pour le passage des enfants. Les remarques émises seront partagées avec la MOE

- Rosenwiller se ligue contre le cancer Présenté par Claudine HUCK

Le 6 mars, Claudine HUCK a rencontré Monsieur Gilbert SCHNEIDER, Président de la Ligue contre le Cancer qui est venu présenter le projet des espaces sans tabac : opération de

prévention contre le tabagisme, l'objectif étant de donner l'exemple et de protéger les plus jeunes (maternelle, primaire) contre les effets néfastes du tabac.

Monsieur SCHNEIDER propose une convention de partenariat entre la commune et le Comité du Bas-Rhin de la Ligue Nationale contre le Cancer, par laquelle la commune s'impliquera dans la prévention contre le tabagisme dans les lieux publics, notamment aux abords immédiats des lieux fréquentés par les enfants et les jeunes

Des panneaux de sensibilisation aux méfaits du tabac, fournis par la Ligue contre le Cancer, seront apposés à l'aire de jeux rue du Wisch, devant l'entrée de l'école et à l'abribus. L'école participera à cette campagne.

12. DIVERS

- **Résultats vente de bois (02/03)** : L'année 2016 a été une année favorable pour les ventes de bois au vu de la petite taille de notre forêt. Le bilan bois présente une recette de 30 585 €, soit une recette complémentaire de 7 467€ par rapport aux prévisions. Le 2 mars, la vente des lots de fond de coupe a rapporté 8 990€, soit un prix de 43,20 €/stère.
- **Bilan ES** : Le Maire présente la synthèse énergies pour l'année 2016, qui retrace l'historique et le détail de nos consommations, ainsi que l'historique de nos contrats bâtiments et éclairage public.

- **Urbanisme**

-DECLARATIONS DE TRAVAUX

DP 067 410 17 R0003 MEYER Alphonse	Création d'une nouvelle toiture	ACCORDEE
DP 067 410 17 R0004 MEYER Pascal	Mise en place d'une clôture	ACCORDEE
DP 067 410 17 R0005 HUBER Jacques	Création d'un abri + terrasse	En cours
DP 067 410 17 R0006 CERONE Ulrike	Pose d'une fenêtre de toit	ACCORDEE
DP 067 410 17 R0007 LAUREAUX Thierry	Création d'un abri bois	REFUSEE

-PERMIS DE CONSTRUIRE

PC067 410 17 R0003 FRIEDERICH François	Réhabilitation du chalet existant en maison monofamille	En cours
--	---	----------

Le Maire rappelle qu'à compter du 27 mars, notre POS ne sera plus le document de référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il deviendra caduc. Les demandes déposées seront instruites sous le Règlement National d'Urbanisme (RNU) et devront recueillir l'avis conforme du Préfet jusqu'à l'approbation du PLU (oct/nov 2017).

22h00 : départ Monique HEINRICH

- **Numéricable** : à compter du 29 mars 2017, suite au changement des normes allemandes, les abonnés NUMERCABLE perdront définitivement les chaînes allemandes. Aucune solution n'a été proposée par NUMERICABLE.

- ***Prochaines réunions :***

- POS/PLU OTE : 2^{ème} réunion Personnes Publiques Associées le 27/03 à 9h30
- Commission cadre de vie : 3 avril à 18h.

- ***Prochaines dates :***

- Conseil d'école : 27 mars à 18h.
- Réunion GAZ : 29 mars à 18h.
- Osterputz : 7 avril à 9h.
- Conseil municipal : 7 avril (pour le bilan de la concertation et l'arrêt du PLU) à 20h
- Broyage des végétaux à l'ancienne décharge: 15 avril (9h/12h - 14h/16h)
ATTENTION : en cas de déchets importants suite à l'élagage d'arbustes, le signaler à la Mairie.
Gérard peut broyer les déchets sur place.
- Inscriptions scolaires : samedi 29 avril (9h à 11h)

Fin de la séance : 22h15